



2239, chemin Sainte-Angélique, Saint-Lazare (Québec) J7T 2H5
 Téléphone : 450 455-6651
 Courriel : presidence@servaudreuil.net
 Site Web : www.servaudreuil.net



Mot de la présidente

Mon dernier mot de la présidente

Après avoir écrit plus de 90 mots de la présidente, celui-ci sera mon dernier.

Lorsque j'ai été élue à la présidence, il y a maintenant 16 ans, j'avais souvent le syndrome de la page blanche. Je me demandais quoi écrire qui serait lu avec intérêt. Ce n'était pas naturel pour moi d'écrire pour être lu par plusieurs.

J'ai écrit des mots de réflexion, d'actualités, des mots portant sur des sujets locaux, d'autres nationaux, souvent sur la négociation, sur les moyens d'action, sur les élections québécoises, sur la profession, sur les enjeux syndicaux, parfois sur les directions d'école. Il y a même un mot qui m'a valu les foudres de tout le centre parce que j'avais mis toutes les directions dans le même bateau (si j'avais à le réécrire, il serait plus nuancé !). Certains mots ont soulevé des passions, d'autres sont restés sans commentaires.

Je vais laisser cette première page du journal syndical à la nouvelle présidente qui saura y mettre sa couleur et ses propres réflexions. Je lui souhaite d'éprouver du plaisir à vous écrire comme j'en ai eu au cours de mon mandat.

Je pourrais profiter de ces dernières lignes pour vous entretenir sur les griefs qui s'accumulent, sur certaines décisions du centre qui sont fort contestables, sur tout le travail accompli en cours de mandat, mais je préfère vous remercier de votre confiance et du courage que vous m'avez insufflé. J'ai dirigé ce syndicat comme si j'étais le chef d'une grande famille. Je me sens privilégiée de vous avoir représentés, d'avoir monté la garde, d'avoir participé à ce qu'est devenu notre syndicat, soit un syndicat d'actions, de propositions, de recherche de solutions, un syndicat où les membres sont impliqués parce qu'ils sentent qu'ils ont le pouvoir de l'action par la solidarité. Merci pour tous les bons mots, mais aussi pour ceux qui étaient plus difficiles à entendre mais qui m'ont fait grandir. Merci d'avoir répondu présent aux assemblées, aux manifestations et à toutes les actions syndicales.

Je vous rappelle quelques phrases souvenirs pour vous faire sourire un peu. Ne les prenez pas au pied de la lettre s.v.p. :

- Arrêtez de vous regarder le nombril !
- Non est une phrase complète !
- Ne tirez pas sur le messenger.
- C'est vous qui décidez, moi je ne suis que votre porte-parole.
- Ça ne me fait rien d'aller en prison !
- Appelez au bureau syndical avant de croire n'importe quoi.

Bonnes vacances à vous tous et au plaisir de vous recroiser l'an prochain dans mes nouvelles fonctions de vice-présidente à la trésorerie.

Véronique Lefebvre, présidente

DANS CE NUMÉRO :

➤ Programme <i>Culture et citoyenneté québécoise</i>	2
➤ Relance de l'offensive professionnelle et pédagogique <i>Maitres de notre profession !</i>	4
➤ Colloque FSE	5
➤ Assurances La Personnelle - Concours exclusif	6
➤ La pondération à priori	7
➤ Liste de priorité	8
➤ Bonnes vacances !	8
➤ Déménagement	8

Programme *Culture et citoyenneté québécoise*

Depuis l'annonce de la volonté du gouvernement de remplacer le programme d'*Éthique et culture religieuse* (ECR) par *Culture et citoyenneté québécoise* (CCQ) en 2020, la FSE-CSQ a consulté les enseignantes et enseignants à plusieurs reprises sur ce nouveau programme.

En 2022-2023, la FSE-CSQ a transmis au ministère un avis demandant de reporter d'au moins un an l'implantation du nouveau cours CCQ et d'envisager de le réaliser progressivement. Cette demande a été partiellement acceptée, puisque le ministère a décidé à ce moment de reporter l'implantation d'un an, c'est-à-dire en 2024-2025, mais a refusé une implantation progressive. Pour l'année 2023-2024, la mise en place du programme était donc facultative.

La FSE-CSQ a toujours désiré une implantation réussie de ce programme et surtout, de manière à ce que le personnel enseignant l'accueille favorablement. Elle maintient qu'il ne faut pas commettre les erreurs du passé en mettant sur pied un programme sans avoir préalablement réuni toutes les conditions nécessaires à son succès.

À ce sujet, la FSE-CSQ a récemment consulté les enseignantes et enseignants concernés par l'enseignement du programme CCQ afin de vérifier si les conditions étaient réunies pour la mise sur pied obligatoire à la rentrée 2024.

Résultats aux questions posées

Avez-vous suivi de la formation liée aux nouveaux contenus du programme CCQ ? Le ministère de l'Éducation offre des formations depuis deux ans sur les nouveaux thèmes du programme. Malgré tout, seulement 45 % des enseignantes et enseignants y ont participé. Si l'on soustrait les personnes participant au projet pilote ou à l'implantation progressive, c'est donc dire que celles et ceux qui enseigneront le programme pour la première fois à la rentrée 2024 n'auront pas, pour la majorité, réellement été formés.

Si oui, à quel moment avez-vous suivi cette formation ?

Près de 76 % des personnes répondantes affirment avoir été libérées pour participer à de la formation ou y avoir pris part lors de journées pédagogiques. Toutefois, il reste qu'une personne sur quatre s'est formée en dehors de son temps de travail, donc en autoformation, sans rémunération.

Si oui, cette formation était-elle suffisante pour l'implantation obligatoire en 2024-2025 ?

Parmi les 45 % de personnes ayant suivi de la formation, 67 % affirment qu'elle est insuffisante pour mener à bien le programme l'an prochain.

Disposez-vous de ressources pour l'enseignement du programme ?

68 % de l'ensemble des personnes répondantes jugent qu'elles n'ont pas les ressources nécessaires pour l'enseignement du programme. Ce résultat est très préoccupant.

Quelles sont les ressources les plus pertinentes pour votre enseignement ?

Les réponses concernant les ressources les plus pertinentes pour l'enseignement démontrent que les ressources numériques ont la faveur de 51 % des personnes répondantes. En deuxième position, le manuel de l'élève regroupe 24 % d'entre elles, et une minorité (7 %) souhaite utiliser un cahier d'exercices. Parmi les réponses **Autre**, on trouve le matériel produit par le personnel enseignant, la littérature jeunesse ou des faits d'actualité.

Considérez-vous être suffisamment formé et outillé pour enseigner le programme CCQ ?

Malgré le fait que 45 % des personnes répondantes ont suivi de la formation sur le programme CCQ, 81 % des enseignantes et enseignants considèrent qu'ils ne sont pas suffisamment formés et outillés pour enseigner le programme dans quelques mois seulement.

Sinon, que vous manque-t-il ?

Sans grande surprise, 38 % des personnes sondées souhaitent participer à de la formation, 32 % veulent avoir accès à du matériel didactique afin d'enseigner ces nouveaux contenus, 13 % privilégient les ressources numériques, et pour 17 % des personnes répondantes, l'ensemble de ces éléments est indispensable ainsi que le temps imparti raisonnable pour l'appropriation de ces nouveaux contenus et la planification des apprentissages.

Commentaires

Les enseignantes et enseignants qui implantent le programme cette année se disent prêts à l'enseigner. Ils confirment avoir reçu de la formation et l'accompagnement d'un conseiller pédagogique du centre de services scolaire (CSS), ce qui leur a permis de mieux maîtriser le contenu du programme. Cependant, les obstacles sont si nombreux que plusieurs remettent en cause l'implantation obligatoire pour tous l'an prochain.



Programme *Culture et citoyenneté québécoise* (suite)

Voici en rafale des commentaires émis à plusieurs reprises :

- Un grand manque de coordination entre l'élaboration du programme, le projet pilote, l'implantation facultative, l'implantation obligatoire et le développement de ressources pédagogiques;
- Plusieurs se sentent parachutés dans un nouveau programme sans avoir la formation et le matériel nécessaires pour l'enseigner;
- La pression est très lourde sur le personnel enseignant, notamment celui du deuxième cycle du secondaire où il y a très peu de ressources disponibles à quelques mois de l'implantation du programme;
- Les formations sur le programme CCQ ne sont pas offertes par le CSS;
- L'annulation des formations, faute de personnes suppléantes;
- Une formation en mai est prévue dans plusieurs CSS, mais c'est déjà beaucoup trop tard;
- Des formations du CSS **réservées** aux écoles qui ont implanté CCQ cette année;
- Des formations du ministère **réservées** uniquement aux conseillers pédagogiques;
- Aucun accompagnement offert par le CSS, puisqu'aucun conseiller pédagogique CCQ ne fait partie de l'équipe;
- Aucun matériel didactique approuvé par le ministère;
- Un manque crucial de temps pour s'approprier le programme;
- Du temps est aussi nécessaire pour choisir parmi les ressources disponibles sur Internet;
- Comme les thèmes sont nombreux, des situations d'apprentissage et d'évaluation clés en main auraient dû être élaborées **en amont**;
- Un grand besoin de mieux comprendre les visées pédagogiques du programme;
- Un besoin de formation en évaluation des compétences du programme;
- Un besoin de ressources conformes à la progression des apprentissages;
- Aucune formation destinée au personnel enseignant en adaptation scolaire;
- L'enseignement du programme dans les groupes à plus d'une année d'études est pratiquement impossible, notamment avec les contenus en éducation à la sexualité.

D'autres commentaires apportaient des solutions :

- Reporter l'implantation obligatoire du programme d'une année supplémentaire afin d'avoir les ressources nécessaires pour une implantation réussie;
- Ne pas évaluer les compétences du programme au primaire pour la première année d'implantation;
- Libérer les enseignantes et enseignants pendant les examens de fin d'année afin de leur donner un minimum de temps pour se former et planifier leur enseignement;
- La tâche de la prochaine année (2024-2025) devrait tenir compte de l'implantation d'un nouveau programme. La tâche complémentaire pourrait être ajustée en conséquence pour faciliter l'appropriation et la planification de l'enseignement;
- Disposer de situations d'apprentissage et d'évaluation clés en main et de grilles d'évaluation.

Conclusion

En considérant les résultats de cette consultation, il est illogique de penser que si le ministère de l'Éducation poursuit son désir d'implanter le programme de façon obligatoire dès la rentrée 2024, l'implantation ne se fera pas sans heurts. Le ministère prévoit l'approbation des ressources numériques pour tous les niveaux cet été, mais il sera déjà trop tard pour une implantation en aout.

Croire que les enseignantes et enseignants déjà surchargés arriveront à s'approprier un programme, à planifier les apprentissages des élèves avec de nouvelles ressources qu'ils devront puiser à la pièce et à réaliser ensuite une évaluation rigoureuse des apprentissages des élèves, simultanément à la mise en œuvre du programme, est une utopie. Quand le gouvernement clame haut et fort qu'il veut valoriser la profession enseignante et qu'il plante un nouveau programme sans que les conditions essentielles soient au rendez-vous, c'est envoyer un message inconséquent aux enseignantes et enseignants !

Il est encore temps de corriger le tir en étant à l'écoute du personnel enseignant qui propose notamment, de poursuivre l'implantation facultative pour permettre aux enseignantes et enseignants concernés de se former et d'avoir accès aux ressources nécessaires pour une implantation universelle et réussie.

En conseil fédéral de la FSE-CSQ, nous avons adopté les décisions suivantes :

1. De dénoncer la situation de l'implantation du programme *Culture et citoyenneté québécoise* (CCQ) sur la base des résultats du sondage réalisé.
2. De réclamer la prolongation de l'implantation facultative du programme CCQ pour une année supplémentaire.

Nous vous tiendrons au courant à la suite de ces représentations.

Relance de l'offensive professionnelle et pédagogique *Maitres de notre profession!* – Enjeux priorités et moyens d'action

En avril dernier, une relance de l'offensive professionnelle et pédagogique a été présentée et discutée avec les membres du conseil fédéral de la FSE-CSQ.

Rappelons que l'offensive professionnelle avait été lancée en 2020-2021 à la suite de l'adoption du projet de loi no°40. Cette offensive poursuivait l'objectif que soient appropriés et exercés par les membres les nouveaux droits obtenus avec cette adoption, notamment celui du choix des activités de formation continue.

Avec l'adoption du projet de Loi 23 en décembre 2023, un premier volet de la relance de l'offensive professionnelle relance l'objectif de faire respecter l'expertise professionnelle et pédagogique des membres malgré les reculs sur la formation continue, une centralisation importante des pouvoirs vers le ministre et les entraves possibles à l'autonomie professionnelle avec la création de l'INEÉ. Un plan d'action sur les suites du projet de loi 23 a notamment été présenté au Conseil fédéral de la FSE-CSQ.

Un 2^e volet s'est ajouté à la relance de l'offensive dans le but de répondre au cri du cœur des membres, relativement aux conditions d'enseignement et d'apprentissage difficiles, avec des actions pédagogiques et professionnelles complémentaires à la négociation.

Enfin, un 3^e volet s'est aussi greffé afin d'intervenir sur les enjeux sociaux qui ont aussi un effet sur les conditions d'enseignement et d'apprentissage.

Deux actions sont ciblées pour le printemps 2024 :

a) Lancement de la relance de l'offensive professionnelle et pédagogique

Objectifs	Moyen d'action envisagé
<p>Faire connaître l'offensive professionnelle et pédagogique de la FSE.</p> <p>Présenter les enjeux priorités au cours du triennat afin d'améliorer la tâche et la composition de la classe, en complément de la négociation :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'évaluation des apprentissages; L'intégration des élèves HDAA et à besoins particuliers; La violence et l'incivilité. <p>Communiquer aux membres que la FSE reste en action pour améliorer leur quotidien; l'offensive vise aussi à mettre en valeur la vie professionnelle et pédagogique de la FSE.</p>	<p>Présentation d'une capsule vidéo servant à informer les membres de l'offensive professionnelle et pédagogique et des moyens d'action ciblés afin d'améliorer la tâche et la composition de la classe.</p>

b) L'évaluation des apprentissages

Objectifs	Moyen d'action envisagé
<p>Mettre de la pression afin d'inciter le gouvernement à ouvrir rapidement un chantier sur l'évaluation des apprentissages et pour que cessent ces pratiques illégales de promotion automatique qui entraînent des conséquences sur la composition de la classe :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le non-respect de la promotion par matière au 2^e cycle du secondaire pour des enjeux d'organisation scolaire; La reconnaissance d'un cours de niveau inférieur à la suite de la réussite d'un cours de niveau supérieur (déboulage); Le passage au niveau supérieur des élèves n'ayant pas les acquis nécessaires pour suivre le programme du groupe-classe et sans une aide spécialisée et individualisée répondant à leurs besoins; Le non-respect de l'expertise pédagogique et du jugement professionnel des enseignantes et enseignants en évaluation des apprentissages dans les décisions relatives au classement et au passage des élèves. 	<p>Pétition papier signée massivement par les membres; cette pétition réclamerait un vaste chantier sur l'évaluation des apprentissages, avec la participation des enseignantes et enseignants tout au long du processus pour que cesse la « promotion automatique » engendrant une baisse des exigences, un désengagement de certains élèves face à leur apprentissage, une dévalorisation de l'effort et une fausse perception de la réussite des élèves.</p>

DÉCISIONS PRISES À LA SUITE DES RÉSULTATS DU COLLOQUE FSE

Le Conseil fédéral de la FSE a mandaté la FSE, afin qu'elle propose au ministère de l'Éducation et aux différents partenaires :

- L'idée d'une nouvelle réforme du système d'éducation;
- Une refonte de l'évaluation des apprentissages afin que moins de temps y soit consacré;
- Un processus de révision ministériel de l'ensemble des programmes d'études.
-

a) Relativement à la révision des programmes

- À l'éducation préscolaire, un meilleur accès à des services de soutien pour les interventions préventives ciblées afin de pouvoir mettre en œuvre le mandat de prévention du programme-cycle;
- À l'enseignement primaire, une priorisation du contenu des programmes comme en contexte pandémique (titulaires, spécialistes et adaptation scolaire);
- Au 1^{er} cycle de l'enseignement primaire, un ajustement au contenu du programme de français afin que le décodage soit aussi une connaissance et non une simple stratégie.
-

b) Relativement à la grille-matières et au temps d'enseignement

- À la FGJ, l'établissement d'un temps minimum prescrit d'enseignement des programmes, notamment pour le secondaire avec 80 % du temps indicatif inscrit dans le régime pédagogique.
-

c) Relativement au bulletin unique

- La diminution du nombre de bulletins à produire annuellement;
- À l'enseignement primaire, la diminution du nombre de résultats détaillés par compétence ou par volet à produire au bulletin (titulaires, spécialistes et adaptation scolaire);
- À l'enseignement primaire, la production de résultats au bulletin exprimés autrement qu'en pourcentages (titulaires, spécialistes et adaptation scolaire).
-

d) Relativement aux conditions essentielles à tout changement au curriculum scolaire

- La reconnaissance et le respect de la compétence et de l'expertise du personnel enseignant;
- La participation des enseignantes et enseignants tout au long du processus;
- La prise en compte des besoins des spécialistes pour leur enseignement.
-

e) Relativement aux élèves HDAA

- L'intégration basée sur l'analyse préalable des besoins et des capacités de l'élève prévue à l'article 235 de la LIP, réalisée par le CSS. Cette analyse doit démontrer que l'intégration en classe ordinaire :
 - Peut se faire de façon harmonieuse, tant sur le plan de la socialisation que des apprentissages;
 - Ne porte pas atteinte aux droits des autres élèves ou ne représente pas une contrainte excessive;
- La consultation et la prise en compte de la réalité des spécialistes dans le choix des mesures inscrites dans les plans d'intervention.

Nous espérons que nos revendications portent ses fruits. Nous vous tiendrons au courant des suites de ces revendications.



**MAÎTRES
DE NOTRE
PROFESSION!**
ÉDITION 2023

Concours exclusif pour les membres de la CSQ : « Complice de vos loisirs »

Offrez-vous un moment de plaisir! Cette année encore, La Personnelle offre aux membres de la CSQ un concours exclusif. Envie de vivre vos passions? Courez la chance de gagner un des deux chèques de 1 500 \$.

COMMENT PARTICIPER?

Demandez une soumission d'assurance auto ou habitation et votre inscription sera instantanée. lapersonnelle.com/concoursqscq

Vous préférez parler à un agent en assurance de dommages?
Composez le 1 888 476-8737.

Si vous êtes déjà assuré, votre inscription au concours est automatique.

Et n'oubliez pas! Le partenariat que la CSQ a négocié pour vous avec La Personnelle vous offre aussi :

- Des tarifs de groupe exclusifs qui ne sont pas offerts au grand public
- Un service hors pair d'agents en assurance de dommages qui en font plus pour vous

C'est payant de faire partie de la CSQ!

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. La marque La Personnelle^{MD} ainsi que les marques de commerce associées sont des marques de commerce de La Personnelle, compagnie d'assurances, employées sous licence. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer.

Le concours est exclusif aux personnes admissibles au régime d'assurance de dommages de CSQ de La Personnelle qui ont obtenu une soumission d'assurance auto ou habitation ou qui détiennent déjà une police d'assurance, du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2024 pour le 1^{er} tirage et jusqu'au 30 novembre 2024 pour le 2^e tirage. Aucun achat requis. Pour chaque tirage, un chèque de 1 500 \$ CA sera remis à la personne gagnante. Les personnes gagnantes doivent répondre à une question d'habileté mathématique pour recevoir leur prix. Le concours est en vigueur au Québec et prend fin le 30 novembre 2024, 23 h 59 (heure de l'Est). Pour les détails et le règlement complet, consultez lapersonnelle.com/concoursqscq.

Concours exclusif pour la CSQ



«Complice de vos loisirs»



Courez la chance de gagner
l'un des 2 chèques de 1500\$!



laPersonnelle

En savoir plus

LA PONDÉRATION À PRIORI

Lorsque le Centre de services scolaire des Trois-Lacs crée les groupes avec l'aide des directions d'école, le respect de l'Entente nationale n'est pas négociable. Les arbitres de griefs sont clairs à ce sujet. Il n'y a que quatre raisons pour créer des dépassements d'élèves lors de la formation des groupes : le manque de locaux dans la région, le nombre restreint de groupes par école (écoles de village), la situation géographique de l'école ou la carence du personnel qualifié disponible (clause 8.8-01 C).

Les directions doivent aussi penser à la pondération à priori de certains élèves pondérés pour créer des groupes moins difficiles vu l'intégration d'élèves HDAA. Comme certaines directions ont oublié ou n'ont pas calculé correctement la pondération à priori cette année, je vous incite fortement à calculer votre groupe aussitôt que la direction vous remettra votre liste d'élèves pour l'an prochain.

Qu'est-ce que la pondération à priori? C'est tenir compte de la valeur de certains élèves qui ont soit un TSA, code 50, soit un trouble relevant de la psychopathologie, code 53 ou soit un trouble grave du comportement, code 14, pour créer des groupes moins nombreux, car ces élèves alourdissent la tâche et nuisent parfois au droit des autres élèves d'avoir un enseignement de qualité. La pondération à priori s'effectue jusqu'au premier jour de classe des élèves, ce qui veut donc dire que lors des journées pédagogiques, si votre direction n'en a pas tenu

compte, il devrait refaire la composition des groupes pour respecter la clause 8.8-01 H et l'annexe 20. Dans cette annexe, il est clairement indiqué que lorsque le produit du nombre d'élèves n'est pas un nombre entier, il faut arrondir : si la fraction est inférieure à 0,5, on n'en tient pas compte; si la fraction est égale ou supérieure à 0,5, on complète la fraction à l'unité.



Exemple :

Dès la première journée pédagogique, Mona, une enseignante de 4^e année, se fait remettre par la direction sa liste d'élèves et elle lui demande les codes de difficulté des élèves qui en ont (clause 8-9.01 B).

Son groupe est composé de 25 élèves dont : 22 élèves + 2 élèves DA + 1 élève TSA. Tous ses élèves ont accès à des services suffisants selon les PI et les dossiers rouges. La pondération à priori s'applique à son élève TSA.

Elle vérifie les facteurs de pondération :

Type d'élèves	Code MELS	Pré-scolaire		Primaire			
		4 ans	5 ans	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e et 4 ^e	5 ^e et 6 ^e
Trouble grave du comportement	14	1,7	1,9	2,44	2,67	2,89	2,89
Troubles envahissants (autisme)	50	2,83	3,17	3,14	3,43	3,71	3,71
Psychopathologie	53	2,83	3,17	3,14	3,43	3,71	3,71

Elle fait son calcul :

22 élèves + 2 DA - moins le TSA = 23 élèves + la valeur du TSA 3,71 = 26,71. Elle arrondit à 27. La direction n'a pas respecté la pondération à priori. Mona n'est pas contente, et avec raison. Elle va voir sa direction afin qu'elle revoie la composition de son groupe avant l'arrivée des élèves. Mona appelle rapidement son syndicat.

LA MISE À JOUR DE LA LISTE DE PRIORITÉ D'EMPLOI POUR L'OCTROI DE CONTRATS

La liste de priorité existante est mise à jour au 30 juin.

Cette liste de priorité sera transmise par courriel aux enseignantes et enseignants qui y sont inscrit(e)s, dans les 10 jours ouvrables suivant sa confection. De plus, cette liste sera accessible via l'Intranet du centre de services scolaire.

Les enseignantes et les enseignants qui en sont à leur 2^e contrat cette année, dont un de 90 jours et dont les deux contrats totalisent au moins 140 jours, pourraient voir leur nom apparaître sur la liste, s'ils ont satisfait aux appréciations de rendement.

Le centre de services scolaire offrira les postes à temps plein selon les modalités de la clause 5-3.20 de l'entente nationale et les contrats à temps partiel à la séance d'octroi de contrats, en aout (date à venir), via TEAMS, aux membres inscrits sur la liste de priorité.

Après la séance d'octroi de contrats, s'il reste des contrats à temps partiel, ils seront offerts aux enseignantes et enseignants qui ne sont pas sur la liste de priorité d'emploi.

Pour comprendre l'entièreté du mécanisme de la liste de priorité d'emploi, nous vous invitons à télécharger le document intitulé [Entente locale – 1^{er} juillet 2019](#) de notre site Internet au www.servaudreuil.net sous l'onglet «Relation du travail/Conventions collectives» et lire la clause 5-1.14.00.

Isabelle Gariépy, vice-présidente



Le bureau syndical sera
fermé du 1^{er} juillet au
16 aout 2024
inclusivement.

Nous vous souhaitons de
fabuleuses vacances !

SERV

**Centre de
services scolaire
des Trois-Lacs**

**Avez-vous avisé le centre de services
scolaire de votre changement
d'adresse?**

Téléphonez au service des ressources humaines du CSSTL, poste 1735, pour communiquer votre changement d'adresse. Lorsque le centre de services scolaire reçoit l'information, il la fait parvenir au syndicat. Nous procédons ainsi à la mise à jour de votre dossier personnel.

